



## AVENUE D'ECHALLENS

## Sécurité renforcée

La Ville de Lausanne va renforcer la sécurité du trafic à l'avenue d'Echallens après un accident mortel. Les premières mesures seront mises en œuvre immédiatement, d'autres suivront durant le premier semestre 2014. La circulation du train régional Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) sur la route est depuis longtemps problématique.

Dans un premier temps, les contrôles vont être intensifiés, a indiqué mardi soir la municipalité dans un communiqué. Des campagnes de prévention et de sensibilisation des piétons, des automobilistes et des riverains seront lancées.

Le trafic de véhicules sur cette avenue est resté stable ces dernières années. Il était de 11 100 véhicules par jour en 1995 pour atteindre 11 200 en 2010. Entre 2010 et 2013, 70 accidents se sont produits sur l'avenue d'Echallens, dont treize avec le LEB et cinq avec les Transports publics lausannois (TL).

Le nombre de voyageurs du LEB a considérablement augmenté: il a grimpé de 1,7 million à 3 millions aujourd'hui. Le LEB circule désormais à une fréquence au quart d'heure.

A la mi-octobre, une femme a été happée mortellement par le train alors qu'elle traversait la route sur un passage piéton. Fin 2011, un enfant de 3 ans avait été écrasé par un bus des TL.

Pour répondre aux problèmes, la ville va en outre améliorer la signalétique de manière à rendre plus visible la circulation en double sens du LEB. Les mesures les plus importantes verront le déplacement des îlots-refuge des passages piétons entre la voie ferrée et la route. Des signaux lumineux et des feux de régulation pour les piétons seront aussi installés.

Les mesures immédiates coûteront entre 120 000 et 150 000 francs. La deuxième série de changements est estimée entre 1,5 et 2 millions de francs. La ville avait déjà planché en 2006 sur une meilleure sécurisation du trafic. La situation est aujourd'hui «conforme à la législation en vigueur», souligne l'exécutif.

A long terme, la création d'un tunnel à double voie pour le LEB entre Chauderon et Prilly-Union est envisagée. L'horizon de réalisation est situé entre 2017 et 2020. ATS

# Le médiateur écarte toute vexation chez Partage

GENÈVE • L'expert mandaté par l'Etat écarte toute atteinte à l'honneur sans banaliser les excès de langage. Il épingle le manque de formation des chômeurs en EdS.



Pas moins de quatre mouvements de grève étaient représentés hier devant l'Hôtel de Ville. JPDS

## RACHAD ARMANIOS

L'expert chargé de faire la lumière sur le climat de travail à Partage conclut qu'il n'y a pas eu de vexations, racisme, mobbing, malveillance ou atteinte à la personnalité et à l'honneur. Le professeur honoraire de l'Uni de Genève Martin Stettler, mandaté par le Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), épingle toutefois des dérives et excès de langage de cadres intermédiaires qui outrepassent la bienséance.

## Dix-sept licenciements

Le conflit entre les chômeurs en emploi de solidarité (EdS) affectés par Partage à des tâches de voirie et cette association s'est soldé par le licenciement pour motifs économiques de 17 d'entre eux après une grève de plus de deux mois. Six communes et un privé avaient rompu leur contrat avec Partage à la suite des pressions du syndicat SIT, qui défend les grévistes.

Ceux-ci dénonçaient un management tyrannique, un manque de formation, des mauvaises conditions de travail et un salaire indécent – un aspect que n'a pas été chargé d'examiner M. Stettler.

Personne n'a fait état d'injure de nature à porter atteinte à l'honneur, mais les excès de langage et familiarités ne doivent pas être banalisés, relève le rapport. De même, le fait que les cadres soient confrontés à des situations personnelles très douloureuses ne saurait excuser les abus ou servir de prétexte pour ne pas remédier aux carences de communication. Le rapport souligne par exemple «la trop grande spontanéité dans la formulation de reproches parfois virulents».

Quant aux sanctions, M. Stettler note une «inflation terminologique peu propice au maintien de la sérénité» et un style de gestion du personnel qui n'est «plus adapté à l'évolu-

tion de la société». Le directeur a admis qu'une réflexion s'imposait, lit-on. Le rapporteur déplore aussi le manque d'une personne de confiance qui pourrait jouer les médiateurs dans l'entreprise.

Il constate par ailleurs les lacunes dans la formation. Même la direction reconnaît qu'«aujourd'hui le côté 'social' du statut d'EdS est de moins en moins pris en compte voire oublié».

## Lectures différentes

En outre, au vu du spectaculaire développement de l'entreprise, le personnel a pu manquer pour faire face aux engagements et imprévus. Mais l'expert n'a pas eu le temps d'enquêter de près sur les problèmes de planification horaire ou de compensations. Quant à la qualité du matériel, M. Stettler n'a pas pu dresser un tableau objectif. Les grévistes se plaignaient par exemple de gants inadaptés au ramassage des ordures.

Dans un communiqué, le DSE, dirigé par Isabel RoCHAT, souligne les conclusions «claires» du rapport: pas d'atteinte à la personnalité, mais un encadrement «peu au fait d'une communication interne harmonieuse». Le département tiendra compte des conclusions concernant l'encadrement, la formation et la désignation d'un médiateur dans son analyse de la convention qui le lie à Partage.

Manuela Cattani, du SIT, juge pour sa part que le rapport donne raison au déclenchement de la grève: «Sous un langage juridique prudent, l'expert brosse un tableau global de l'ambiance de travail passablement sombre et celui d'un management pas adéquat.»

Chargé de concilier si possible les parties, l'expert est fataliste. Outre la perte de contrats et les licenciements, il relève «l'ampleur de l'amertume que suscite le sentiment,

fondé ou non, de faire partie des laissés pour compte, d'être condamnés à effectuer des travaux au rabais et de n'avoir aucune perspective pour un avenir meilleur».

## Syndicat critiqué

Dans un communiqué, le DSE critique le syndicat, dont «l'objectif n'était pas de trouver une issue positive au conflit». Le personnel licencié sera pris en charge par l'Office de l'emploi selon la procédure habituelle.

«Le département nous reproche d'avoir dénoncé l'ensemble du système EdS, réplique M<sup>me</sup> Cattani. Or, payés correctement, ces chômeurs auraient supporté ce travail pénible.» La syndicaliste demande des mesures de réinsertion particulières au vu du licenciement collectif qui n'aurait pas respecté la procédure.

Partage fait savoir qu'il devrait communiquer sa réaction aujourd'hui seulement. I

## PARTAGE, GATE GOURMET, SPMI ET SPAD RASSEMBLÉS

C'était l'effervescence, hier devant l'Hôtel de Ville, alors que les députés faisaient leur rentrée pour le premier Grand Conseil de la nouvelle législature. Environ cent cinquante personnes se sont rassemblées en guise de soutien à non plus un, ni deux, mais quatre mouvements de grève! En plus des EdS de Partage et des employés de Gate Gourmet – qui en sont respectivement à septante et cinquante six jours de mobilisation –, les Services de protection des mineurs (SPMi) et de l'adulte (SPAd) étaient présents pour faire entendre leur mécontentement (notre édition du 5 novembre).

Chaque mouvement a ses revendications. Ainsi, les grévistes de Partage ont demandé aux députés de discuter de la motion urgente déposée le 3 octobre dernier, qui vise à modifier le système des EdS. Ceux de Gate Gourmet ont encouragé le Grand Conseil à faire pression sur le gouvernement pour qu'il agisse contre le dumping salarial à l'aéroport. Enfin, le SPAd et le SPMi ont exigé qu'une rencontre soit organisée avec Charles Beer et Isabel RoCHAT, conseillers d'Etat chargés de l'Instruction publique et de la Solidarité et de l'emploi. Divers syndicats étaient présents (SIT, SSP, UNIA, CGAS) ainsi que les socialistes, les Verts et Ensemble à gauche. FAS

## EN BREF

## LE PRÉPOSÉ VAUDOIS DÉMISSIONNE

## PROTECTION DES DONNÉES

Après cinq ans, Christian Raetz, préposé vaudois à la protection des données et à l'information, quittera son poste au 31 décembre. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il occupera la fonction d'adjoint au Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA). Le Conseil d'Etat a nommé Mélanie Buard, actuelle adjointe du préposé, pour reprendre son poste ad interim. Le canton attend les résultats d'un rapport demandé à la Chancellerie sur le fonctionnement de la protection des données, ses missions prioritaires et sur les ressources à disposition. MTI

## AFFAIRE SKANDER VOGT

## Le personnel de santé rejette les accusations

Le procès de l'affaire Skander Vogt s'est poursuivi hier avec l'interrogatoire des deux ambulanciers et de la doctoresse appelés à Bochuz pour secourir le détenu. Tous trois ont fermement rejeté les accusations et affirmé qu'ils avaient fait le maximum en leur pouvoir.

«Je n'ai jamais imaginé que Skander Vogt ait pu rester dans une épaisse fumée depuis si longtemps», a déclaré le technicien ambulancier questionné en premier par la Cour. «Dans mon esprit, ça venait d'arriver et ça ne durait pas depuis une heure trente.»

Pour ces deux jeunes ambulanciers appelés par la prison durant la nuit du 10 au 11 mars, la situation n'avait donc rien de gravissime à première vue. Aujourd'hui, ils contestent qu'il y ait eu

dans le couloir «une forte odeur» de fumée comme ils l'avaient indiqué à l'époque.

L'incident qui venait d'avoir lieu était «maîtrisé» avec une cellule «ventilée», voilà ce qu'ils croyaient. Pourtant, ils affirment avoir été inquiets. «J'ai répété: il faut qu'on avance», indique l'ambulancier qui dit n'avoir jamais cessé de surveiller Skander Vogt toujours enfermé dans sa cellule de haute sécurité.

L'ambulancier entendait des «râles» du détenu qui avait bouté le feu à son matériel par colère contre les gardiens. Avec son collègue, ils auraient voulu s'approcher de lui, mais ils n'avaient «pas l'autorité pour imposer aux gardiens d'ouvrir la grille».

Tout le monde attendait l'arrivée du DARD [forces spéciales de la police cantonale]. Les versions divergent toutefois pour savoir qui avait vraiment compris que le détachement allait mettre cinquante minutes pour arriver.

«On pensait qu'ils allaient arriver rapidement», a souligné le deuxième ambulancier. «On est formé à agir, c'était difficile» de rester à attendre. Lorsqu'ils n'entendent plus Skander Vogt respirer, «l'état d'urgence était clair. Pour moi, le message a été transmis clairement», a répété le responsable.

«Il fallait intervenir à tout prix malgré l'absence du DARD», a renchéri la doctoresse. «Tout le monde a compris l'urgence extrême de la situation. Nous n'avons pas attendu les bras croisés», a insisté la jeune femme.

Mais après quinze minutes de réanimation, la doctoresse a dû s'arrêter et constater le décès de Skander Vogt. «Cela ne fait pas partie de mes pouvoirs» d'obliger les gardiens à ouvrir la cellule. Un des ambulanciers a également noté qu'ils avaient été avertis que le détenu pouvait «simuler» et que la prudence était de rigueur.

Le procès a commencé lundi à Renens, trois ans et demi après le drame. Neuf prévenus ont été renvoyés devant la justice, des gardiens, la directrice de piquet, un infirmier, les deux ambulanciers et la doctoresse. Ils sont principalement accusés d'homicide par négligence, d'exposition et d'omission de prêter secours. Le procès dure jusqu'à la fin du mois. ATS